

## Les collectivités territoriales de Martinique en 2008

### *Forte augmentation des effectifs régionaux*

*Depuis 2006, l'effectif des organismes régionaux a augmenté de 83 % tandis qu'il ne progressait que de 2 % dans l'ensemble des collectivités territoriales. En 2008, les contrats aidés diminuent et le nombre de titulaires augmente. Malgré le transfert d'effectif opéré vers les intercommunalités, les communes demeurent sur-administrées. L'encadrement en Martinique reste inférieur au niveau métropolitain.*

Au 31 décembre 2008, les collectivités territoriales de Martinique emploient 17 187 agents, soit 2 % de plus qu'en 2006. Les agents territoriaux représentent 14 % des salariés du département contre 8 % en France métropolitaine.

#### **Croissance des effectifs dans les organismes régionaux**

678 agents travaillent dans un organisme régional en 2008, soit 4 % de l'effectif total. L'effectif de ces organismes a augmenté de 83 % entre 2006 et 2008. Le nombre de non titulaires a crû de 59 % et celui des agents de catégorie C de 121 %.

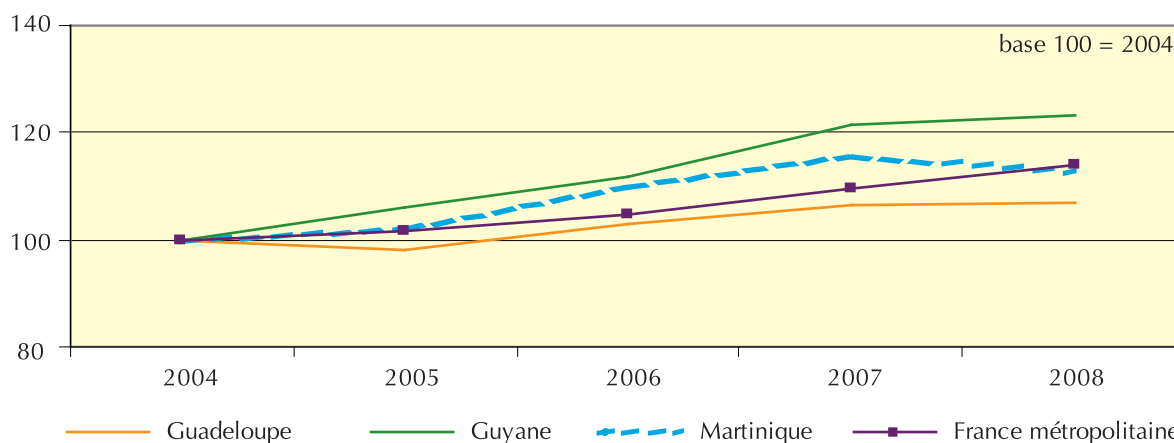
Les organismes communaux emploient 66 % des agents territoriaux, cinq points de moins qu'en 2006. Les effectifs des organismes communaux sont en baisse ce qui s'explique par le transfert de personnels vers les organismes intercommunaux.

Les organismes départementaux emploient un agent territorial sur six, autant qu'en 2006. Leurs effectifs ont progressé de 10 %.

En 2008, 60 % des agents des collectivités territoriales sont des femmes. Leur effectif (+ 1 %) croît moins vite que celui des hommes (+ 5 %).

#### **Croissance moyenne des effectifs des collectivités territoriales en Martinique**

*Évolution des effectifs des collectivités territoriales entre 2004 et 2008*



Sources : Insee - Colter 2004 à 2008



## Un agent sur neuf travaille dans un organisme intercommunal

Effectif salarié des collectivités locales en Martinique en 2008

Organismes	Total	dont titulaires	Unité : Nombre	
			Femmes	Hommes
Départementaux	2 969	2 004	1 884	1 085
Régionaux	678	554	425	253
Intercommunaux	1 882	689	1 073	809
Communaux	11 373	6 118	6 679	4 694
Autres	285	150	107	178
Ensemble	17 187	9 515	10 168	7 019

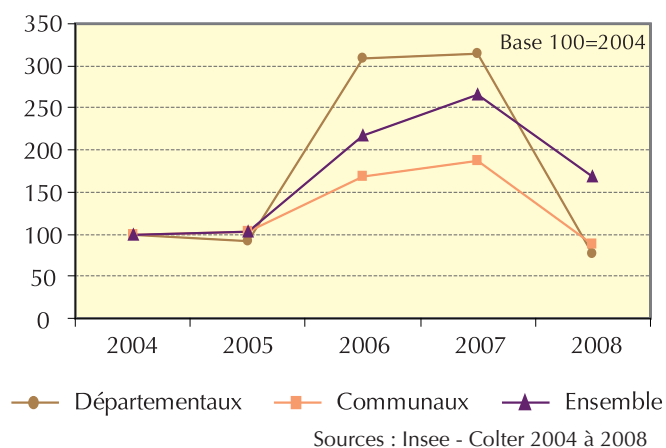
Source : Insee - Colter 2008

## Moins de contrats aidés en 2008

En 2008, 2 000 personnes travaillent en contrats aidés dans les collectivités territoriales, soit 12 % de l'effectif total. Par rapport à 2006, leur nombre a diminué de 23 %. Dans les organismes départementaux le nombre de contrats aidés a diminué en 2007 de 75 % et de 53 % dans les organismes communaux.

## Forte baisse dans les organismes départementaux en 2008

Évolution du nombre de contrats aidés en Martinique

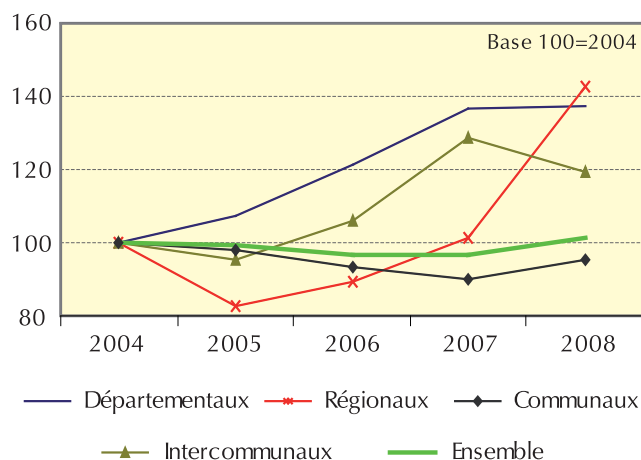


## Davantage de titulaires en 2008

La moitié des agents territoriaux sont des fonctionnaires. La part de fonctionnaires est moins élevée en Martinique qu'en Guadeloupe (82 %), Guyane (62 %)

## Baisse des non titulaires dans les organismes intercommunaux

Évolution du nombre de non titulaires en Martinique



et France métropolitaine (72 %). Au total, 9 515 agents sont fonctionnaires, en progression de 13 % par rapport à 2006. Leur nombre a augmenté respectivement de 14 % et 10 % dans les organismes départementaux et communaux.

En 2008, 5 100 agents sont non titulaires soit 5 % de plus qu'en 2006. Entre 2008, l'augmentation du nombre d'agents non titulaires dans les organismes régionaux est forte (41 %). Elle est modérée dans les organismes communaux (6 %).

## Transfert progressif des effectifs des communes vers les organismes intercommunaux

En 2008, le taux d'administration communal est de 29 agents pour 1 000 habitants. Il a diminué d'un point par rapport à 2006 tandis que le taux d'administration des organismes intercommunaux a progressé d'autant.

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, le taux d'administration est de 43 ‰. Il est supérieur au taux métropolitain (32 ‰) et au taux de la Guadeloupe et de la Guyane (37 ‰).

En Martinique, il a faiblement progressé par rapport à 2006.



## Plus d'agents en intercommunalité en Martinique qu'en France métropolitaine

Taux d'administration pour 1 000 habitants selon le type d'organisme

Unité : ‰

Organismes	Martinique	Guadeloupe	Guyane	France métropolitaine
Départementaux	7	6	11	6
Régionaux	2	2	2	1
Intercommunaux	5	1	2	4
Communaux	29	28	22	19
Autres	1	0	0	1
Ensemble	43	37	37	32

Source : Insee - Colter 2008

### Les communes demeurent sur-administrées

En 2008, le taux d'administration communale de la Martinique demeure supérieur à celui de la France métropolitaine de dix points.

Depuis 2006, avec 37 agents pour 1 000 habitants, Fort-de-France emploie 700 agents de plus que la moyenne des communes métropolitaines ayant une population équivalente.

Il dépasse 50 ‰ dans deux communes : Le Prêcheur et Bellefontaine.

Avec 15 agents pour 1 000 habitants, deux communes du département sont sous-administrées : Saint-Joseph et Rivière-Pilote.

### Le taux d'encadrement reste faible

Les cadres A et B représentent respectivement 7 % et 10 % du personnel de la fonction publique territoriale en 2008. Le taux d'encadrement est équivalent à celui de 2006. Il demeure plus élevé qu'en Guadeloupe (11 %) et en Guyane (15 %) mais inférieur au taux métropolitain (23 %).

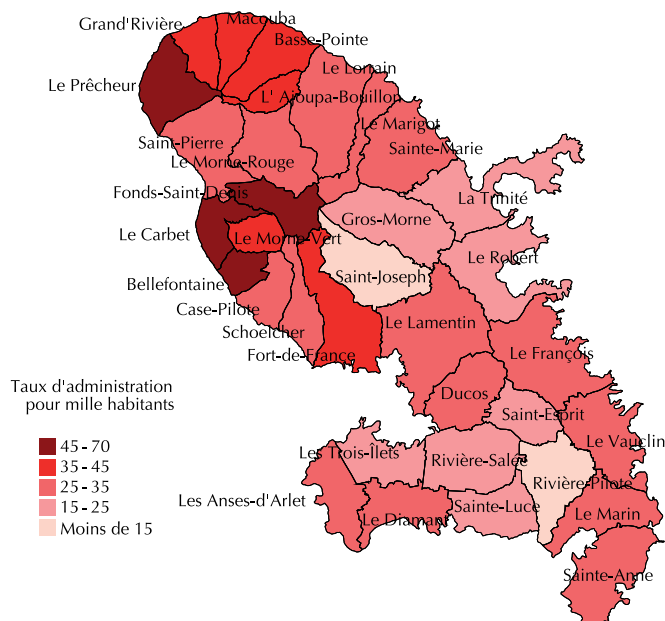
En 2008, les organismes départementaux perdent 180 agents de catégories A et B par rapport à 2006. Toutefois, ils ont le taux d'encadrement le plus élevé soit 35 %.

Entre 2006 et 2008, suite au recrutement d'agents de catégorie C, le taux d'encadrement des organismes régionaux a diminué de 14 points.

La filière technique emploie 55 % des agents territoriaux, soit 850 agents de plus qu'en 2006. Parmi eux, 7 % sont des cadres A ou B.

Trois agents territoriaux sur quatre travaillent à temps plein soit 12 700 agents. Entre 2006 et 2008, le nombre d'agents à temps complet a progressé de 8 % dans l'ensemble et de 67 % dans les organismes régionaux.

### Taux d'administration par commune



Source : Insee - Colter 2008

© Insee 2011

Hélène CHESNEL

Claude ROQUELAURE



## L'enquête Colter :

*L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics. Elle ne prend en compte que les agents territoriaux. Les fonctionnaires d'État mis à disposition de collectivités territoriales ne sont pas comptabilisés. L'enquête Colter 2008 est la dernière édition, elle ne sera pas renouvelée les prochaines années.*

## Définitions :

*Les **collectivités locales** sont les organismes communaux (communes, Caisse des Écoles, CCAS), les organismes intercommunaux (Communauté des communes, syndicats intercommunaux...), les organismes départementaux (Conseil Général, SDIS...) et les organismes régionaux (Conseil Régional...).*

*Les **fonctionnaires** (titulaires ou stagiaires) sont des fonctionnaires civils, des militaires ou des magistrats. Les **agents non titulaires** sont essentiellement les ouvriers d'État, les personnels de l'enseignement sous contrats payés par l'État, les contractuels, les vacataires et les collaborateurs extérieurs.*

*Les **autres statuts de la fonction publique territoriale** sont les assistantes maternelles (rattachées aux organismes départementaux), les emplois jeunes et les apprentis.*

*Un **contrat aidé** est un contrat de travail, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Ce sont des Contrats Emploi Solidarités (CES), Contrats Emploi Consolidés (CEC) et depuis 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.*

*Le **taux d'administration locale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre le nombre d'employés des collectivités locales et la population issue de l'estimation de population au 01/01/2007.*

*Le **taux d'administration communale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre l'effectif de la commune et la population municipale issue de l'estimation de la population au 01/01/2007.*

*Le **taux d'encadrement** est égal à la somme des cadres A et B rapportée à l'effectif total.*

## Pour en savoir plus :

- « Les collectivités locales de Guadeloupe en 2008 : le taux d'administration communale demeure élevé », Premiers Résultats n° 75, Insee, avril 2011.*
- « Les collectivités locales de Guyane en 2008 : des organismes régionaux en développement », Premiers Résultats n° 76, Insee, avril 2011.*
- « Les collectivités locales de Martinique en 2006 : les organismes intercommunaux embauchent », Premiers Résultats n°51, Insee, octobre 2009.*
- « Les collectivités locales de Guadeloupe en 2006 : un taux d'encadrement faible », Premiers Résultats n°49, Insee, octobre 2009.*
- « Les collectivités locales de Guyane en 2006 : de nombreux agents dans les organismes départementaux », Premiers Résultats n°50, Insee, octobre 2009.*